

Comment mieux protéger les agents techniques et d'entretien ?

Le 27 février 2025, le Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a lancé un nouvel appel à projets visant à **améliorer la prévention des risques professionnels pour les agents techniques et d'entretien des fonctions publiques territoriale et hospitalière**. Cette initiative, s'inscrit dans un contexte où les troubles musculosquelettiques (TMS) et les accidents de service représentent une part significative des arrêts de travail dans la Fonction publique.

L'appel à projets du FNP a pour ambition de **soutenir financièrement les collectivités et établissements publics** dans la mise en œuvre de démarches de prévention adaptées aux spécificités des métiers techniques et d'entretien. Les projets éligibles peuvent porter sur l'amélioration des conditions de travail, la formation des agents à la prévention des risques ou encore l'acquisition d'équipements ergonomiques.

Selon le rapport annuel de la CNRACL, **les TMS représentent aujourd'hui plus de 80 % des maladies professionnelles reconnues** dans la Fonction publique territoriale. Les agents techniques et d'entretien, du fait de la nature physique de leurs missions, sont particulièrement exposés à ces risques. Par ailleurs, **la durée moyenne des arrêts pour maladie ordinaire a augmenté de 41 % entre 2015 et 2023**, ce qui souligne l'urgence d'agir en matière de prévention.

Le FNP propose un accompagnement méthodologique et financier aux collectivités qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Les projets sélectionnés bénéficieront d'un soutien pour la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire les risques professionnels et à améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Les collectivités intéressées ont jusqu'au 30 juin 2025 pour déposer leur dossier de candidature auprès du FNP. Les projets seront évalués selon leur pertinence, leur faisabilité et leur potentiel d'impact sur la prévention des risques professionnels. Pour plus d'informations sur cet appel à projets, les collectivités peuvent consulter le site officiel du FNP ou contacter directement la CNRACL.